

« Notre Mission , votre Réussite »



1565 Jeunes
accompagnés
sur 2014



Bilan d'Activité 2014

Mission Locale
du
Secteur de Cournon

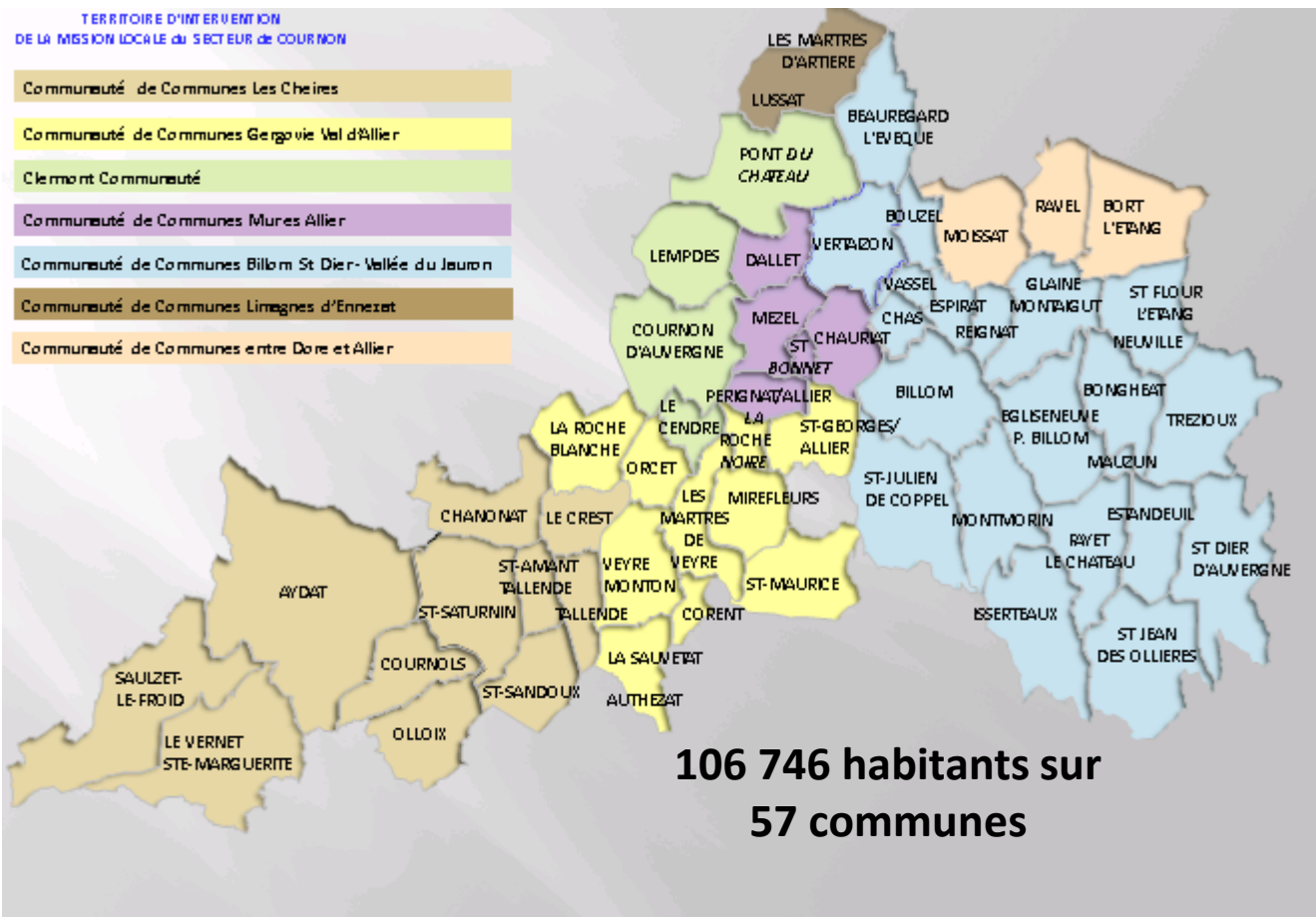
Bilan d'Activité 2014

Qu'est ce qu'une Mission Locale ?

Les Missions Locales se sont développées , à partir 1982, grâce à la volonté conjointe des communes et de l'Etat d'organiser localement une intervention globale au service des jeunes de 16 à 25 ans. Elles constituent aujourd'hui un réseau placé au cœur des politiques publiques d'insertion des jeunes.

Présent sur l'ensemble du territoire national, le réseau de 482 Missions Locales exerce une mission de service public de proximité avec un objectif essentiel : permettre à tous les jeunes de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion sociale et professionnelle.

Caractéristiques du Territoire de la Mission Locale du Secteur de Cournon



La zone d'intervention de notre Mission Locale est caractérisée par une zone urbaine située en périphérie de Clermont-Ferrand et comportant un QPV à Cournon, une zone périurbaine et une zone rurale. 6 communes sont classées en ZRR. Ce territoire couvre une réalité économique et sociale très disparate : les emplois se concentrent principalement dans la première couronne clermontoise où sont implantées les zones d'activités économiques et commerciales, avec une forte spécialisation dans les domaines du commerce, des transports et des services.

Bilan d'Activité 2014

Informier

Orienter

Accompagner

Accueillir



1 Assistante de gestion

1 Directrice
1 Adjointe de Direction

4 Chargés d'accueil

11 Conseillers

- 8 Conseillers généralistes dont un chargé de projet
- 1 conseiller dédié au secteur marchand 1 au secteur non marchand
- 2 conseillers dédiés au dispositif Garantie Jeunes

1 Informaticien

Personnel mis à disposition

- 1 Agent Pôle Emploi en soutien au pôle entreprise
- 1 Psychologue de la CPAM

Au total 17,12 équivalents Temps Plein



**Bilan d'Activité
2014**

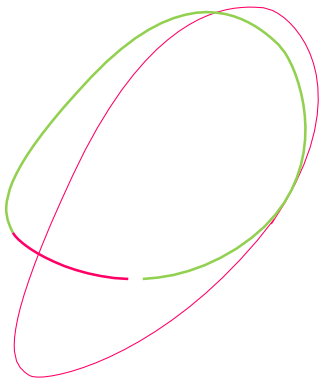
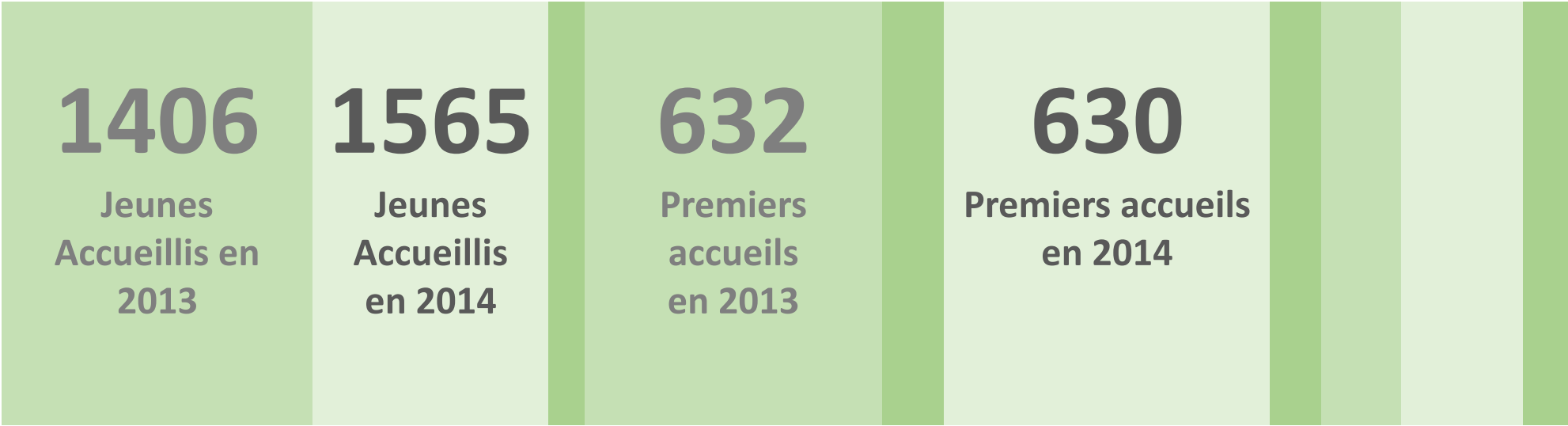
Inform

Orienter



Accompagner

Accueillir



L'Accompagnement de tous les Jeunes 1565 jeunes en 2014

Une Mission de Service Public de Proximité

	2014
Entretiens (Individuels, collectifs....)	9 011
Actualités (Entretiens, lettres, téléphone....)	13 492

Dès son accueil dans la structure,
l'accompagnement
du jeune est global et personnalisé,
étape par étape,
il fait évoluer le jeune
vers l'autonomie.

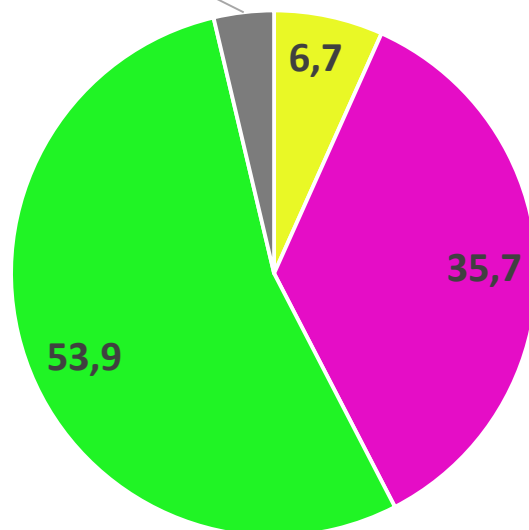
L'accompagnement
à l'emploi constitue
l'objectif final
d'une insertion réussie.

Typologie du public accueilli sur l'année 2014

1 565 jeunes en contact

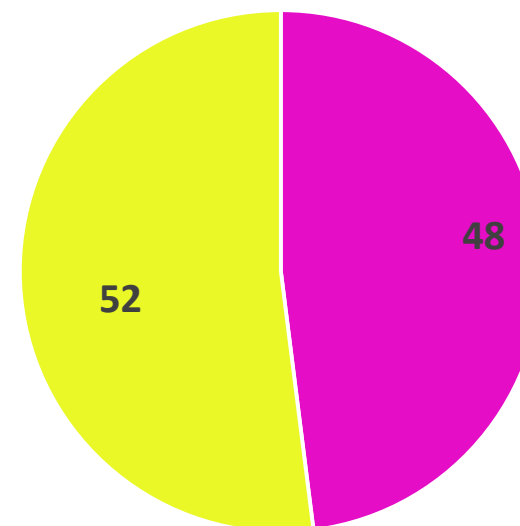
Bilan d'Activité
2014

Répartition par âge en %



■ 16-17 ans ■ 18-20 ans
■ 21 - 25 ans ■ plus 26 ans

Répartition femmes/hommes en %

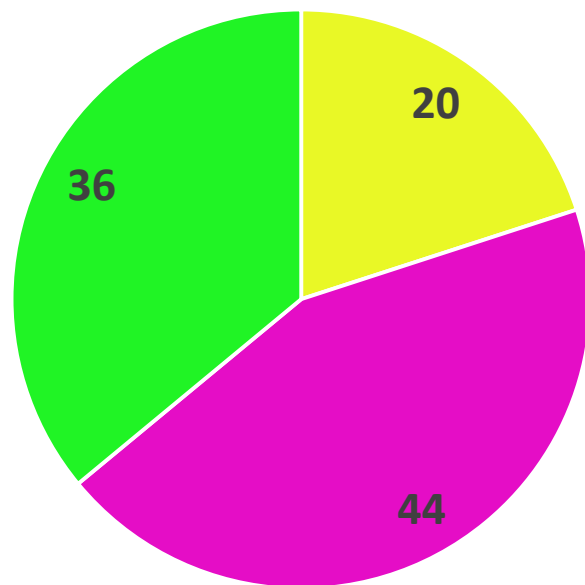


■ femmes ■ hommes

Typologie des Premiers Accueils sur 2014

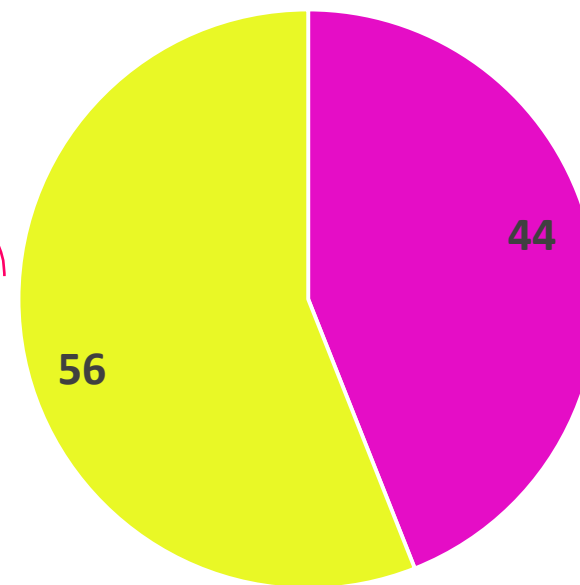
Bilan d'Activité
2014

Répartition par âge en %



■ 16-17 ans ■ 18-20 ans ■ 21 - 25 ans

Répartition Femmes/hommes en %

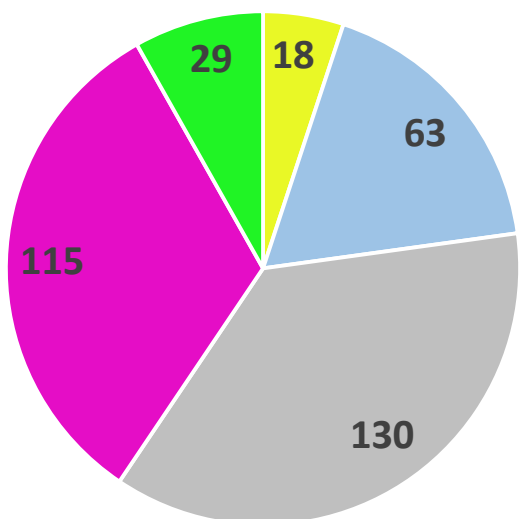


■ femmes ■ hommes

Niveau de qualification des Premiers Accueils 630 jeunes en 2014

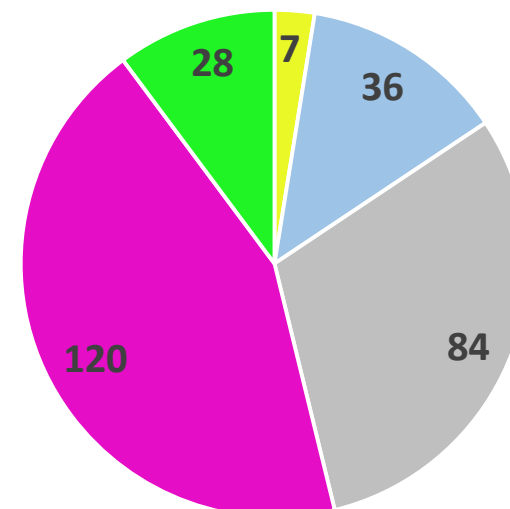
Bilan d'Activité
2014

HOMMES



- VI niveau 3ème
- V Bis niveau 1ère année CAP BEP
- V niveau 2ème année CAP BEP
- IV niveau Bac

FEMMES



- VI niveau 3ème
- V Bis niveau 1ère année CAP BEP
- V niveau 2ème année CAP BEP
- IV niveau Bac

Caractéristiques du public accueilli sur l'année 2014

**Bilan d'Activité
2014**

89 % Sont célibataires

71,12 % Sont hébergés chez leurs parents ou dans la famille

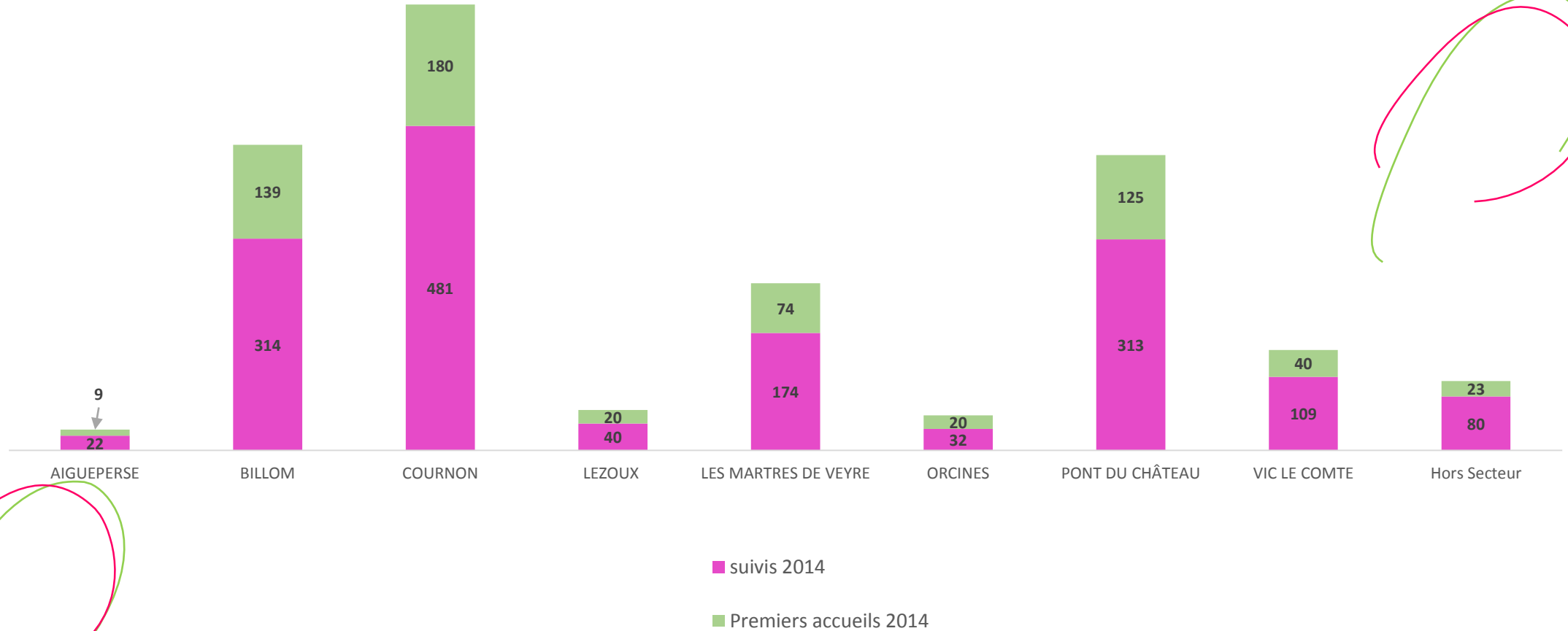
52% Possèdent un moyen de locomotion individuel
motorisé

Répartition Géographique des jeunes



**Bilan d'Activité
2014**

Premiers Accueils et suivis des jeunes en 2014 par canton (nouveau découpage cantonal)



**Bilan d'Activité
2014**

La Santé

Intervention d'une Psychologue Clinicienne (mise à disposition de la CPAM) 3 ½ journées par semaine



L'Accompagnement Social et la Santé



Bilan d'Activité 2014

Vous recherchez un logement ? 16 à 25 ans

Vous avez besoin d'information ?



Atelier logement



Ma recherche de logement



Mon logement et ses charges



La gestion de mon budget au quotidien



Fiches pratiques & liens utiles

Vous avez



Atelier Logement

En 2014, 5 ateliers (dont un test) ont été organisés au sein de la Mission Locale, animés par une Conseillère en Economie Sociale et Familiale du Conseil Départemental et un Conseiller en Insertion Sociale et Professionnelle de la Mission Locale.

80 Jeunes ont été positionnés
40 Jeunes ont participé à au moins une session en 2014

L'atelier se déroule sur deux jours :

- ½ journée pour traiter de la recherche de logement,
- 1 journée (avec repas partagé offert par la Mission Locale) pour informer sur les charges liées au logement celles du quotidien
- ½ journée pour échanger sur les services bancaires

Un classeur pédagogique (offert par le Conseil Départemental) est remis à chaque participant, complété par le jeune au fil de la session.

Tous les ateliers 2014 ont eu lieu à la Maison des Citoyens de Cournon. Nous avons positionné environ 80 jeunes sur l'année.

Atelier Cuisine

En 2014, 1 Atelier a été organisé en utilisant la cuisine de la Maison des Citoyens à Cournon

L'Atelier se déroule sur ½ journée pour traiter de l'équilibre alimentaire synonyme de diversité des aliments. L'accent est porté sur l'incitation des jeunes à mieux se nourrir tout en gérant son budget sans gaspillage

- Eviter l'achat systématique de plats cuisinés,
- Comparer les prix en fonction des quantités
- Apprendre à reconnaître la qualité des aliments
- Connaître les légumes et fruits de saisons
- 1 Journée consacrée aux courses alimentaires en lien avec le choix des recettes décidées par le groupe et à la préparation du repas partagé en commun.

Au delà de l'expérience partagée, cet atelier est un moment d'échanges et de convivialité.

15 Jeunes ont été positionnés
10 Jeunes ont participé à l'Atelier en 2014

Le Conseil Régional participe également à hauteur 3 386 € au financement :

- de produits d'hygiène et de première nécessité pour 24 jeunes,
- des visites d'aptitude pour 59 jeunes

Bilan d'Activité 2014

Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes et Fonds Local d'Aide aux Jeunes



En 2014 les Conseillers en Insertion Sociale et Professionnelle ont instruit 52 FDAJ et 37 FLAJ pour un montant total de 17 968 €. Ces aides sont le plus souvent attribuées pour des Secours d'urgence – l'aide à l'insertion et des Secours temporaires. Ces aides sont précieuses : elles permettent aux jeunes de faire face rapidement à des problèmes financiers ponctuels.

Le Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes est cofinancé par le Conseil Départemental et la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Fonds Local d'Aide Aux Jeunes est cofinancé par le Conseil Départemental et plusieurs collectivités locales (Cournon – La Roche Blanche – Le Cendre – Lempdes – Mirefleurs – Les Martres de Veyre). Toutes les communes du secteur de la Mission Locale de Cournon peuvent adhérer au FLAJ, moyennant une participation financière de 2,40€ par jeune âgé de 18 à 25 ans résidant dans la commune concernée.

L'Information, l'Orientation, la Formation



Bilan d'Activité 2014

L'INFORMATION , L'ORIENTATION

- Amener le jeune à découvrir et choisir un métier
- Rendre le jeune acteur de sa démarche
- Découvrir et comprendre le monde de l'entreprise

Les Conseillers ont la responsabilité de transmettre des informations actualisées et adaptées à la situation de chaque public, d'aider le jeune à effectuer ses choix. Chaque mois, la Mission Locale propose un atelier d'aide à la détermination de projet d'une journée ½.

33 Jeunes ont suivi l'**Atelier Diagnostic** Approfondi en 2014



LA CELLULE DE VEILLE EDUCATIVE (C.V.E.)

La Cellule de Veille Educative permet « une concertation et une mutualisation » entre l'Education Nationale et les Missions Locales pour les jeunes en risque de rupture ou sortis du système scolaire depuis moins d'un an. L'objectif est de proposer des solutions afin de réinscrire ces jeunes dans un parcours de formation, d'accompagnement vers la qualification ou l'emploi, ou un retour en scolarité.

LA FORMATION

Les Conseillers orientent les jeunes dans 2 grandes catégories de formation : celles qui préparent les jeunes à leur insertion (orientation, découverte de métiers, construction, validation de projet, préparation à la qualification ou à l'emploi, remise à niveau) et celles qui débouchent sur une qualification, un diplôme, un titre professionnel ou une certification reconnus dans le monde du travail. Formation dites « préparatoires »;

- **220** Jeunes sont entrés en formation préparatoire multisectorielle ou sectorielle
- **10** Jeunes pour une remise à niveau ou une préparation aux concours
- **3** Jeunes ont intégré le Lycée Nouvelle Chance
- **2** Jeunes en formation Français Langues Etrangères

LES FORMATIONS QUALIFIANTES

75 Jeunes sont entrés en formation qualifiante ou certifiante dont :

- 44 Financement Région
- 18 Financement Pôle Emploi
- 13 Autres (AGEFIPH, autre Région, financement propre...)

Les dispositifs d'Accompagnement Renforcé



Bilan d'Activité 2014

CIVIS

Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale

La Loi de Cohésion Sociale de 2005 a confié aux Missions Locales la mise en œuvre du programme CIVIS. Ce programme est un droit à l'accompagnement pour chaque jeune rencontrant des difficultés d'accès à la vie professionnelle.

181 Nouvelles entrées en 2014.



PPAE

Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi

La Mission Locale est signataire d'une convention de partenariat avec Pôle Emploi, et dans ce cadre elle accompagne des jeunes demandeurs d'emploi dans la mise en place de leur Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi

181 Jeunes ont été confiés à la Mission Locale par Pôle Emploi dans le cadre de la sous-traitance.

La convention locale de coopération renforcée entre Pôle Emploi et la Mission Locale du Secteur de Cournon (qui va être signée prochainement) vise dans l'intérêt des jeunes et des employeurs à accentuer d'une part la complémentarité des savoir faire respectifs et réciproques des offres de suivies des partenaires et d'autre part la territorialisation des actions avec un projet local de coopération permettant une adaptation des modalités d'intervention.



PAIJ

Plan d'Action en faveur de l'Insertion des Jeunes

Le PAIJ s'adresse aux jeunes résidant sur le territoire du Puy de Dôme âgés de 18 à 25 ans révolus, sans situation scolaire ou d'emploi et vivant dans la précarité. L'objectif de l'intervention du PAIJ est de lever les freins à l'autonomie sociale des jeunes du département. Les mesures d'accompagnement permettent aux jeunes de travailler à la mise en œuvre d'actions concrètes pour avancer par étapes sur un parcours d'insertion, une Bourse d'Autonomie peut être mobilisée pour l'accès aux soins, la mobilité, la subsistance de 125 € à 425 €. Selon les situations elle peut être renouvelée plusieurs fois dans l'année.

**15 BOURSES D'AUTONOMIE
POUR 2014**

POUR UN MONTANT DE 20 235 €



**99 Jeunes accompagnés
Dont 24 jeunes
entrés en 2014**

ANI

Accord National Interprofessionnel

L'ANI prévoit un accompagnement renforcé des « jeunes décrocheurs » c'est-à-dire des jeunes sortis du système scolaire sans qualification. Il vise les jeunes de 16 à 25 ans révolus lors du 1^{er} accueil en Mission Locale qui n'ont pas de qualification de Niveau V. L'ANI se décompose en 3 phases sur une durée de 18 mois

- Une phase diagnostic
- Une phase d'accompagnement (12 mois pour les deux phases)
- Une phase de suivi dans l'emploi (6 mois)

Les jeunes qui intègrent le dispositif bénéficient d'une couverture sociale et l'accompagnement se matérialise par des entretiens réguliers avec un conseiller de la Mission Locale.

L'objectif est un accès à l'emploi durable (CDD ou CDI de plus de 6 mois).

22 Jeunes entrés en accompagnement en 2014

Bilan d'Activité 2014



GARANTIE JEUNES

Depuis fin 2013 ce nouvel accompagnement expérimental a été mis en place

Il concerne les Jeune de 18 à 25 ans en grandes difficultés

- Ni scolarisé
- Ni emploi
- Ni en formation
- Sans soutien familial
- Ressources inférieures au RSA

Objectifs

- Accès à l'autonomie sociale et professionnelle
- Accès à une première expérience professionnelle

Fin 2014, 11 groupes ont déjà intégré la Garantie Jeunes, soit **100** jeunes.



Afin d'accompagner les jeunes, la Mission Locale mobilise :

- 2 Conseillers en Insertion Sociale et Professionnelle
- l'intervention du Pôle Entreprise
- 1 Agent Administratif en soutien

Zoom sur le dispositif Phare 2014

Bilan d'Activité
2014



La Garantie Jeunes



La Garantie Jeunes s'adresse prioritairement aux :

- jeunes de 18-25 ans,
- qui ne sont « ni en emploi, ni en éducation, ni en formation » (NEET),
- qui sont en situation de grande précarité,
- et dont les ressources ne dépassent pas le plafond du RSA.

Des situations dérogatoires pour les mineurs, les jeunes non NEET ou dont les ressources dépassent le plafond mais porteurs d'une situation de risque de rupture peuvent être étudiées par la commission d'attribution et de suivi.





L'Entrée dans le Dispositif

La situation du jeune doit être évaluée par une commission "multi-acteurs" locale qui comprend des représentants de l'Etat et du Conseil Départemental, ainsi que des membres désignés au niveau départemental par le Préfet, qui rassemblent les acteurs pertinents en matière d'insertion des jeunes.

- Le parcours proposé est un accompagnement continu, sans rupture, enchaînant les actes nécessaires à l'accès à l'emploi, dans le cadre d'un contrat d'engagements réciproques entre le jeune et le référent de la mission locale qui le suit.
- Il s'engage également à déclarer chaque mois à son conseiller l'ensemble de ses revenus d'activité. L'allocation sera suspendue en cas de manquement aux engagements.

Durée de la garantie jeunes

- L'accompagnement se déroulera sur une période d'un an renouvelable, en principe par tranche de 12 mois, mais la commission pourra décider d'une durée plus courte si le parcours du jeune le justifie.
- Le rythme, la durée et la forme de l'accompagnement doivent s'adapter à la situation et à l'évolution du jeune dans son parcours d'insertion.

Bilan d'Activité 2014



La garantie jeunes se compose à la fois

- d'une garantie à une première expérience professionnelle au travers de la combinaison d'un accompagnement dans un parcours dynamique et la multiplication de périodes de travail ou de formation,
- et d'une garantie de ressources en tant qu'appui de cet accompagnement.

Elle ne se substitue pas aux prestations sociales existantes, elle n'est pas un droit ouvert mais un programme d'accompagnement ciblé et contractualisé. Le jeune peut cumuler l'allocation avec d'autres revenus si ces derniers sont des revenus d'activité (professionnelle, indemnité chômage et de sécurité sociale, indemnité de formation 300 € max).

L'allocation forfaitaire mensuelle est d'un montant de 452 € .



Bilan d'Activité 2014



4

Construire ensemble un parcours
avec des mises en situation professionnelle



- L'objectif de l'accompagnement est de créer des liens directs, immédiats et privilégiés entre les jeunes et les employeurs afin d'avoir une approche globale et intégrée, ancrée sur la réalité économique d'un territoire. Il sera complété par un apport de socle de compétences clefs.
- 4 semaines intensives à la Mission locale suivies de période de stages en entreprise (le jeune doit être au moins 50 % du temps d'accompagnement en entreprise soit 6 mois sur 1 an)
- Chaque cohorte est accompagnée par un « Parrain »
- Durant ces périodes de stages la Mission Locale en tant qu'employeur porte le risque accident du travail. Afin de sensibiliser les jeunes, 3 formations financées par la Mission Locale sont obligatoires :
- La formation Sauveteur Secouriste du Travail
- Habilitation électrique H0B0
- Une formation gestes et postures



5

Permettre l'autonomie



Le Pôle Entreprise

Bilan d'Activité 2014

Le Pôle Entreprise se décline en plusieurs actions :



Un partenariat renforcé avec les entreprises

- 361 entreprises en contact
- 251 entreprises visitées
- 190 offres d'emploi recueillies



La préparation des jeunes aux techniques de recherche d'emploi (ateliers CV, lettre de motivation, entretiens de recrutement)



La mise en place de Période en Milieu Professionnel (PMP) aujourd'hui PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel)

- 210 PMP au profit de 141 jeunes

Bilan d'Activité 2014

Le Pôle Entreprise



La promotion des mesures pour l'emploi des jeunes auprès des employeurs. La sensibilisation des jeunes éligibles aux contrats aidés

La mise en place des Emplois d'Avenir

- 71 nouveaux contrats signés (48 dans le secteur non marchand, 23 dans le secteur marchand)

Contrat Unique d'Insertion

Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)

- 23 CAE dont 20 conventions initiales

Le contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) est un contrat aidé (de 6 mois à 2 ans) qui a pour objet de faciliter l'insertion des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.



Contrat Initiative Emploi (CIE)

- 4 CIE

Le contrat initiative emploi (CUI-CIE) est un contrat aidé (de 9 mois à 2 ans) dans le secteur marchand qui facilite, grâce à une aide financière pour l'employeur, l'accès durable à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.



Emplois d'Avenir

Les Emplois d'Avenir proposent une solution et l'accès à une qualification aux jeunes peu ou pas qualifiés et prioritairement résidant en ZUS ou en ZRR. L'accompagnement prévoit un suivi personnalisé avant, pendant et après le contrat.

L'Emploi d'Avenir est un contrat aidé de 1 à 3 ans avec une formation pour acquérir des compétences professionnelles supplémentaires afin d'accéder à une qualification.



L'Accompagnement vers l'Emploi

La Mission Locale propose aux jeunes des services pour faciliter leurs recherches d'emploi



Les ateliers CV - Lettres de motivation

- 2 Ateliers par semaine



Les Anim' Emplois (mise en relation offres d'emploi)

- Le lundi matin à Cournon
- Le mercredi matin à Billom
- Le vendredi matin à Pont du Château



Le Com Apprentissage (faciliter et sécuriser les parcours en apprentissage)

- 153 jeunes ont été accompagnés

Ateliers apprentissage

- 3 ½ journées par mois d'ateliers pendant la campagne d'apprentissage (5 séquences d'ateliers apprentissage au profit de 31 jeunes inscrits sur le Com Apprentissage)

Immersions apprentissage

- 58 Immersions apprentissage au profit de 38 jeunes dans 50 entreprises différentes



Le Com Pro (Atelier sur les techniques de communication professionnelle)

- 5 jours tous les 2 mois

L'Emploi en chiffres résultats 2014



**Bilan d'Activité
2014**

761 CDD

238 en Intérim

48 en Saisonniers

81 CDI

100 Contrats en alternance

**78 contrats
d'apprentissage
22 contrats de
professionnalisation**

177 Contrats aidés

**71 Emplois d'AVenir
106 CUI**

- **102 CAE**
- **4 CIE**

La Mobilité

Bilan d'Activité 2014



PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT



**49 Cartes Transdôme
ont été établies**

**436 Tickets T2C
ont été distribués en 2014**



La Mobilité des Jeunes reste une préoccupation quant à l'insertion sociale et professionnelle. Faciliter l'accès au permis par tous les moyens existants est une priorité. Pour ce faire nous avons plusieurs outils :

L'Aide à la mobilité du Conseil Régional réservée aux jeunes qui accèdent aux dispositifs financés par la Région. **151** aides ont été accordées à **101** jeunes, pour un montant total de 8 399 €.

La Carte Jeune Nouveau Monde, pour les étudiants boursiers ou demandeurs d'emploi Inscrits à la Mission Locale, délivrée par le Conseil Régional pour faciliter l'autonomie des jeunes en leur attribuant, sous conditions de ressources, une aide directement créditée sur la carte de 200 € à 600 € pouvant notamment servir au financement du code de la route/du permis de conduire.



Plusieurs Mairies et Communautés de Communes (en contrepartie d'un investissement dans la collectivité) permettent aux jeunes de bénéficier d'une aide financière en considérant :

- que le permis de conduire est un atout incontestable pour l'emploi et la formation,
- qu'il nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous les jeunes,
- et enfin qu'il contribue à lutter contre l'insécurité routière.

L'Association Plateforme de Mobilité du Puy de Dôme créée en 2013 au service des conseillers de la Mission Locale répond à toute demande liée à un problème de mobilité (prêt de scooters, de voitures, diagnostic et aide à l'obtention du permis de conduire).

La Carte TRANSDOME délivrée par le Conseil Départemental permet la gratuité du réseau Transdôme.

Vacances Ouvertes



Bilan d'Activité 2014



Dispositif d'aide au départ autonome pour les jeunes des Missions Locales. Parcours Vacances est un programme d'aide aux projets de départs des jeunes en difficultés dans leur parcours d'insertion socioprofessionnelle.

Dans le cadre d'une convention avec L'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV), la Mission Locale (cotisation annuelle de 90 €) permet aux jeunes, par le biais l'association Vacances Ouvertes d'obtenir une bourse (Aides aux Projets Vacances) d'un montant de 180 €.

**15 jeunes ont bénéficié
de cette aide sur 2014
pour un montant de 2 700 €**